Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 20 (1884)

Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE 15 JUILLET 1884.

XXe Année. N° 14.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Intérêts de la Société. — La mission éducative de l'école. — La Société d'utilité publique et l'école — Annales scolaires fribourgeoises. — Une langue universelle. — Correspondance vaudoise. — Partie pratique. — Nominations (Vaud).

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Les membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande qui ont l'intention de participer au Congrès scolaire des 6 et 7 août sont instamment priés d'en informer, par carte postale, avant le 29 juillet, le gérant de l'Educateur, M. J. CHARREY, à Carouge-Genève, qui leur réservera une carte de fête.

Le Comité directeur ne prend aucun engagement et décline toute responsabilité à l'égard des sociétaires qui ne se seront pas fait inscrire dans le délai fixé (jusqu'au 29 juillet inclusivement).

Avec ce numéro, les sociétaires reçoivent :

1° Une carte de légitimation ;
2° Le programme du IXe Congrès scolaire.

Avec la carte de fête, il sera distribué : 1° un programme complémentaire ; 2° un guide-plan de la ville de Genève, accompagné d'une notice sur ses principaux monuments.

L'étude des deux chœurs du Congrès (Educateur n° 10, du 15 mai), est vivement recommandée, ainsi

que celle des nos 3, 10, 18, 30, 46 et 80 du recueil de Zofingue.

Les rapports généraux sur les deux questions mises à l'étude pour la séance du 6 août, seront envoyés très prochainement.

LE COMITÉ DIRECTEUR.

LA MISSION ÉDUCATIVE DE L'ÉCOLE

On lit, en tête de l'*Educateur*, ces trois mots : *Dieu, Humanité, Patrie.* Ces belles paroles, qui lui servent de devise, expriment aussi, d'une manière concise, l'idéal pédagogique vers lequel l'école, dans son ensemble, doit diriger ses aspirations.

J'aimerais, dans cet article, examiner où nous en sommes à l'égard de cet idéal. L'école s'en approche-t-elle ou s'en éloigne-t-elle ? Cette devise : *Dieu, Humanité, Patrie,* est-elle bien le mot d'ordre qui la guide, l'étoile qui dirige nos autorités scolaires, les instituteurs, les professeurs, les parents ?

Je voudrais me tromper, mais cet idéal, je le vois affaibli, parfois même éclipsé dans le travail de l'école actuelle ; et, à sa place, je découvre une foule de buts particuliers, légitimes en eux-mêmes, mais qui, séparés du but suprême, font descendre l'homme, au lieu de l'élever et de l'ennoblir.

Indiquons d'une manière sommaire les buts particuliers qui accaparent de plus en plus le travail de l'école.

L'école primaire inculque aux enfants les connaissances qui leur seront nécessaires comme journaliers, domestiques, artisans, ouvriers, laboureurs, etc. Elle prépare aussi un certain nombre d'enfants pour l'enseignement moyen.

Les écoles secondaires, écoles spéciales, scientifiques, pédagogiques, littéraires, etc., préparent leurs élèves pour l'industrie, le commerce, l'agriculture, les métiers, la carrière pédagogique, l'administration et pour les études supérieures.

Les écoles supérieures, universités, polytechnicums, etc., font des professeurs, des théologiens, des avocats, des magistrats, des notaires, des médecins, des architectes, des ingénieurs, des mécaniciens, des chimistes, des artistes, etc.

L'école, aujourd'hui, ressemble à un immense atelier, dans lequel, suivant la loi de la division du travail, chacun est occupé presque exclusivement de sa partie : elle développe pour la société une agrégation de forces et d'aptitudes souvent très remarquables, mais non un corps fortement organisé et animé d'une vie commune.

Voilà, en peu de mots, l'œuvre de l'école. Absorbée par l'obligation de répondre aux besoins les plus divers, elle n'a plus guère le temps de s'occuper de la *chose nécessaire*, et bien souvent elle la perd de vue.

Et quels peuvent être les fruits d'une semblable activité ?

Assurément, il y en a d'excellents et en grand nombre; mais voici deux dangers qui me paraissent devoir en découler fatalement :

Chacun n'apprenant plus guère que ce qui est nécessaire à sa vocation, il en résulte que son horizon est peu étendu et qu'il se trouve par là comme isolé des autres activités sociales, et cela d'autant plus que la division du travail commencée dans l'école se poursuit dans la vie d'une manière plus rigoureuse encore.

L'ouvrier ne voit que les intérêts des ouvriers; le commerçant ne comprend que ceux des commerçants, et ainsi de suite. De là des courants d'idées étrangères et souvent hostiles l'une à l'autre, l'opposition des partis, un émiettement de la société.

Le second danger est dans la poursuite trop exclusive du pain qui nourrit le corps ou du gain qui donne l'aisance, le confort et le plaisir. Cette recherche fiévreuse des biens matériels développe dans le peuple un matérialisme pratique, qui dégénère en égoïsme et qui dégrade la nature humaine. « Lorsque la société, a dit Aimé Martin, prend pour point d'appui le bien-être matériel, elle rend les hommes actifs, ardents, inquiets, intelligents, ennemis les uns des autres, insatiables de richesses et de plaisirs. »

Il est donc nécessaire que l'école, sans négliger les buts utilitaires dont je viens de parler, reprenne possession tout à nouveau de l'élément religieux, moral et patriotique, qui relie entre eux tous les hommes par les mêmes sentiments, par la même vie commune. Quand une grande pensée, un grand intérêt s'empare d'un groupe de citoyens, aussitôt les divisions cessent, les cœurs se rapprochent, et une action commune commence. Eh bien, l'école a pour mission éducative de réunir tous les hommes par les pensées et les intérêts les plus élevés, les plus dignes de la nature humaine.

Je pourrais m'en tenir a ces généralités, sans aborder la question des réformes. Je hasarderai pourtant quelques idées sur ce point, au risque de faire ressortir une fois de plus la vérité de ces paroles de Boileau :

La critique est aisée et l'art est difficile.

Je rappellerai d'abord deux ou trois exemples qui nous feront

voir l'éducation d'un peuple placée sous l'empire d'un idéal pédagogique.

C'est d'abord celui des Spartiates, qui, soumis à l'éducation consacrée par les lois de Lycurgue, ne vivaient que pour la patrie. Leur plus haute ambition était de combattre pour elle. Léonidas et ses hommes, mourant aux Thermopyles *pour obéir aux lois*, nous montrent la puissance d'une éducation qui imprime fortement dans l'âme un même sentiment.

Les écoles du moyen-âge furent aussi toutes placées sous l'empire d'un idéal religieux, celui de la vérité chrétienne interprétée par l'Eglise : tout dans l'enseignement était subordonné à cette haute autorité.

Pendant longtemps aussi, les écoles sorties de la réformation furent soumises à l'autorité des confessions de foi, et les Etats protestants puisèrent dans cette unité la force qui les empêcha de succomber dans leurs luttes contre les catholiques.

Il ne peut plus être question de ressusciter ni les lois de Lycurgue, ni la scolastique, ni les confessions de foi comme principe d'unité nationale ; mais il ne s'ensuit pas que notre civilisation moderne ne puisse plus se soumettre à une unité reconnue, à un principe supérieur. Nous sommes tous faits de la même manière ; nous avons tous les mêmes besoins et les mêmes aspirations : nous sommes séparés par nos idées, nos préjugés, nos intérêts matériels, mais non par ce qui constitue l'homme proprement dit, par notre être moral et religieux. Nous soupirons tous intérieurement après l'idéal moral que Dieu nous a révélé dans la personne de son Fils, idéal qui se légitime devant la conscience de tout homme, et nous savons et nous sentons qu'il est pour nous le souverain bien, le salut, la félicité, et que le devoir de chacun est de s'élever vers cet idéal. Si plusieurs en ont abandonné la poursuite, c'est qu'ils sont découragés, ou retenus par des passions qu'ils méprisent, parce qu'elles les avilissent et les rendent malheureux. Eh bien, il faut relever cet idéal vers lequel tendent nos plus nobles facultés et qui doit s'unir à notre nature pour la sauver de la corruption ; il faut le replacer devant nos enfants, devant notre jeunesse, en débarrassant l'enseignement de ses branches gourmandes et en lui rendant l'élément éducatif, religieux, moral et patriotique dont il a besoin pour atteindre le but proposé[1]. Ces conditions remplies, le pain du corps nous sera donné *comme par dessus*, plus abondant et meilleur.

Sans doute, ce relèvement de l'idéal moral et religieux dans

1. Le *Cours éducatif de langue maternelle*, du père Girard, a été composé en vue du but que je recommande ici.

l'école soulève bien des questions de politique, de philosophie, de théologie, etc. Mais ces questions n'ont pas besoin d'être toutes résolues en une fois. Pour faire un premier pas, il suffit de saisir fortement l'idéal à atteindre, chacun dans la formule dogmatique qu'il conçoit le mieux. On fera un second pas en se plaçant tous, instituteurs et professeurs, sous la loi que chacun exalte volontiers, mais que malheureusement l'on viole trop souvent, sous la loi de la charité. Que le catholique parle avec bienveillance à ses élèves des protestants, et que les protestants en usent de même à l'égard des catholiques et envers les protestants d'autres dénominations.

Qu'il n'y ait plus de moqueurs parmi nous, tournant en ridicule les idées et les croyances d'autrui. On fait beaucoup de mal de cette manière dans les écoles. Au lieu d'y répandre les sentiments qui unissent et rapprochent, on sème la haine et les préjugés qui divisent et disloquent le corps social. Qu'on évite aussi de commettre les mêmes fautes sur le terrain politique, et que l'on se garde enfin de développer un patriotisme étroit, égoïste ou belliqueux. On doit, dans l'école, cultiver les sentiments qui unissent les citoyens et les peuples, et non ceux qui les divisent.

Il serait superflu, pour le moment, de proposer d'autres moyens pratiques. D'ailleurs, pour exposer un sujet aussi vaste, il faudrait un volume, et je renvoie ceux qui voudraient l'étudier, aux publications de l'école allemande de Herbart sur « l'enseignement éducatif », en particulier au *Grundlegung*, du Dr Ziller, professeur de pédagogie à l'université de Leipzig.[1]

Jules Paroz.

LA SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE ET L'ECOLE

Dans sa réunion du 17 au 19 septembre dernier, à Frauenfeld, la Société suisse d'utilité publique s'est occupée d'une question scolaire : « De la tâche éducatrice de l'école primaire. » L'organe de la dite société vient de publier, en langue française, le procès-verbal de la réunion et nous y trouvons les conclusions du rapporteur sur la question; c'était M. Rebsamen, directeur de l'école normale de Kreuzlingen.

Ces conclusions insistent sur l'influence incontestable de l'école sur la jeunesse et la nécessité de prendre de nos jours encore plus de soin de son éducation morale et intellectuelle.

1. *Grundlegung zur Lehre vom erziehenden Unterricht*, von Tuiskon Ziller, zweite Auflage, herausgegeben von Theodor Vogt, professor an der Universität von Wien. Leipzig, 1884. Prix 10 fr. M. Ziller est mort en 1882.

« L'école, dit le rapporteur, d'accord en cela avec tous les pédagogues suisses présents, l'école n'est pas exclusivement une institution où l'on enseigne les éléments des connaissances humaines. Sa *mission principale* est d'être un *instrument éducatif* développant avec harmonie les forces latentes de l'homme pour le rendre capable d'atteindre le but de sa vie. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle a besoin du concours de la famille, de l'Eglise et de la société tout entière.

« Sa marche est entravée par son organisation défectueuse, des classes remplies outre mesure, les absences trop nombreuses, le désaccord entre l'éducation de l'école et celle de la maison paternelle, les mauvais exemples et enfin, souvent aussi, par les instincts et les passions du cœur humain qui sont parfois inexplicables et impénétrables.

« Les moyens que l'école possède sont multiples comme les difficultés à vaincre. Ce sont la discipline, l'esprit d'amour, de véracité, d'assiduité et de devoir ; l'instruction qui ne doit pas se borner à enseigner mais à former l'âme et l'esprit, toutes les branches de l'enseignement pouvant plus ou moins y contribuer. »

Suivant M. Rebsamen, les programmes ne sont pas trop chargés, mais il demande que l'école soit pourvue de tout ce qui peut contribuer à atteindre le but de l'éducation. Il désire encore l'établissement de bonnes bibliothèques pour la jeunesse, des conférences, de bonnes relations entre l'école et l'Eglise.

Dans le cours du débat, M. Zehender, directeur de l'école supérieure des jeunes filles, à Zurich, trouve que les programmes des écoles normales sont trop divergents. Les uns insistent trop sur le savoir, les autres trop peu (!), tandis que *l'art d'élever la jeunesse devrait être l'objet principal de l'enseignement qu'on y donne.*

Pour résumer, constatons que l'on demande à l'école *un enseignement éducatif* plutôt qu'une grande variété de connaissances.

« La Société suisse d'utilité publique, dit M. Daguet, a été fondée en 1810 et elle a rendu et rend encore chaque jour des services signalés à l'humanité, à l'industrie et à l'éducation publique. »

Puissent ses efforts, joints à ceux du corps enseignant tout entier, ne pas rester sans fruits pour l'école et la patrie !

H. Quayzin.

ANNALES SCOLAIRES FRIBOURGEOISES [1]

(3e article)

Dans la brochure de 80 pages que le spirituel chancelier Berchtold a intitulée : *Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg*, (1846) on cherche en vain quelques renseignements sur l'état des écoles de ce canton avant le 16e siècle. Et cependant, comme l'ont prouvé nos

(1) Voir *Educateur*, 1883, pages 266 et 392.

deux premiers articles, les Fribourgeois n'avaient pas attendu cette ère de transformation religieuse et politique pour vouer leur sollicitude à l'instruction populaire. La seconde moitié du 15e siècle en particulier est marquée par un redoublement de zèle et l'établissement de plusieurs écoles dans le chef-lieu: écoles françaises, école allemandes, écoles publiques et écoles privées. Les abbayes ou corps de métier, alors très florissants dans la république, n'étaient pas restés étrangers à ce mouvement dont les relations de commerce qu'ils entretenaient avec les villes allemandes et italiennes leur faisaient une nécessité.

Certains couvents, celui des cordeliers en particulier, véritable foyer artistique et littéraire, prennent une part active à cette diffusion des connaissances élémentaires [1]. Le gardien du cloître de Sainte-Croix (c'est le nom de ce monastère, en religion) dirigeait une école primaire. A deux pas du couvent, derrière l'église de Notre-Dame, s'installait une autre école. Le maître de cette institution recevait 52 livres par an, 2 muids de froment, 2 moules de bois, avec la franchise de corvées et d'impôt. Mais vers la fin du siècle, c'est-à-dire après l'entrée de Fribourg dans la Confédération, la prédominance de l'élément germanique se fait sentir au détriment des écoles françaises: des maîtres allemands remplacent les maîtres français. Les comptes des trésoriers nous montrent maître Léonard, natif de Rothweil, ville alliée des cantons, installé en 1495 avec le traitement considérable pour le temps, de 65 livres, non compris 6 sacs de froment, 2 moules de bois, exemption des corvées et de l'impôt du forage (ohmgeld) [2]

On peut se faire une idée assez exacte de la position financière et sociale du premier maître d'école en comparant le chiffre de son traitement avec celui des autres employés de l'Etat, à commencer par le prédicateur de la grande église (plus tard érigée en collégiale). Ce prédicateur, souvent étranger au pays, recevait 29 livres par trimestre; le chancelier de la république 25; l'organiste choisi parmi des artistes étrangers, 15 livres, de même que lemaître d'école; le peintre attitré de l'Etat, 7; le fontainier en chef 7; les messagers ou huissiers de l'Etat, 2 seulement.

La maison d'école (on ne dit pas laquelle) était restaurée en 1497.

La tendance à la centralisation qui caractérise certains actes des gouvernants est peut-être aussi le résultat de la prépondérance accordée à la culture allemande. C'est ainsi sans doute qu'il faut s'expliquer l'abolition des écoles privées (Winkelschulen), décrétée en 1498.

Mais la répugnance de certains élèves pour l'école allemande était grande, à en juger par le fait étrange qu'on alloua une gratification à un maître pour avoir battu *ceux qui refusaient de s'y rendre*. L'antagonisme entre les langues se manifestait fréquemment par des rixes violentes où, chaque jour, au sortir de l'école, les enfants allemands et romands de Fribourg montraient l'antipathie héréditaire des deux races. C'est dans ces combats de gamins que doit s'être éveillée l'humeur belliqueuse de plu-

1. *Coup d'œil sur le mouvement intellectuel de Fribourg au 15e siècle*, par Alexandre Daguet, *dans les archives de la Société d'histoire*, 1856.

2. Notes fournies à l'auteur de ces pages, par son ancien élève et savant ami, l'archiviste de Fribourg, M. Joseph Schnewli.

sieurs des chefs de bande ou *condottiers* fribourgeois qui se firent un nom au service étranger[1].

Les premières années du 16e siècle sont marquées par de nouveaux progrès de ce double courant centralisateur et germanique. La suppression complète des écoles françaises en 1500, de celle de l'école des cordeliers en 1504 et l'ordonnance rendue plus tard, en vertu de laquelle il ne devait plus y avoir qu'une seule école, sont dues aux mêmes tendances. Maître Léonard de Rothweil était confirmé pour 10 nouvelles années à cette même date de 1504. L'autorisation accordée aux maîtres d'école de faire des collectes dans les maisons des particuliers semble cependant indiquer qu'il y avait encore d'autres instituteurs ou d'autres écoles à côté de la principale et il est aussi parlé d'un bachelier du maître d'écoles.

L'institution de maîtres spéciaux d'écriture est un autre indice du développement de la vie scolaire.

Jusqu'alors il n'avait guère été question que d'écoles de garçons. En 1514, nous voyons apparaître une école de filles sous la direction d'une demoiselle Dorothée, sur le compte de laquelle on ne nous donne malheureusement aucun détail. On ne nous dit pas davantage dans les extraits des comptes des Trésoriers, des manuaux et des missivals latins, français et allemands de la chancellerie (d'où sont tirés les faits cités ici) en quoi consistait cette classe, ce qu'on y enseignait. C'était probablement peu de chose, mais ce peu de chose était beaucoup à une époque où on ne croyait pas devoir instruire les jeunes filles et où le célèbre humaniste espagnol Don Louis de Vivès que Henri VIII donna pour précepteur à sa fille, Marie Tudor, avait tant de peine à faire comprendre à ses contemporains la nécessité et la convenance de la culture de l'esprit pour les femmes.

L'importance qu'on met aux bonnes études se décèle par beaucoup d'autres faits honorables. Ainsi de 1517 à 1519 nous voyons installé à Fribourg comme maître d'école un jeune savant allemand destiné à une grande célébrité comme helléniste, Melchior Volmar, que Calvin devait avoir pour maître de grec en 1530, à l'université de Bourges, en France.

Né à Rothweil en 1496, Volmar avait suivi, 14 ans plus tard, les cours que son oncle Rötli donnait dans la ville de Berne et avait même été appelé à lui succéder en 1515 comme instituteur et chantre. De Fribourg, Volmar alla à Paris se vouer à l'étude du grec dans le pensionnat qu'un humaniste suisse non moins célèbre, Glaréan, avait fondé dans la capitale de la France (1521).

Un autre homme distingué, et allemand d'origine, comme Rötli et Volmar, avait été également attiré à Fribourg. C'était le futur réformateur de Berne, François Kolb, natif de Lörrach D'abord curé de Morat, puis établi à Fribourg (de 1504 à 1509), il cumulait les fonctions de prédicateur du chapitre de St-Nicolas et celles de recteur des écoles qu'il partageait avec le chancelier Nicolas Lumbart et Hans Techtermann. Kolb eût même été choisi pour occuper l'importante fonction de *curé de ville*, sans les intrigues du doyen bernois Louis Laubli qui réussit, avec l'appui de l'avoyer d'Arsent, le chef du parti français, à le supplanter et à le faire partir de Fribourg

1. Vulliemin. *Histoire de la Confédération*, XII, 115.

où le parti contraire triomphant le rappela en vain par trois reprises dans le cours de l'année 1512, en lui offrant des avantages supérieurs à ceux dont il jouissait à Berne. Kolb fixé par la reconnaissance résista à toutes les offres du Conseil de Fribourg [1].

Deux ecclésiastiques allemands de grand mérite, Jean Kother de Constance et Jean Wannemacher (Wannius) de Fribourg en Brisgau, se voyaient à la même époque appelés à Fribourg pour y propager le goût de la musique sacrée au sein du chapitre de St-Nicolas et de la jeunesse fribourgeoise, le premier en qualité d'organiste, le second comme chanoine et grand chantre. Ces deux hommes d'élite se sont fait un nom dans la musique d'église et sont cités avec éloge dans l'important ouvrage que le célèbre Glaréan avait composé sous le titre grec de *Dodekachordon*, et qui signifie : *les douze cordes ou douze tons du plain-chant.* Dans un moment de dépit, Wannius ayant offert ses services au cardinal-évêque de Sion, Matthieu Schinner, le Conseil pria ce prélat de laisser à Fribourg cet homme distingué. Alexandre DAGUET.

(La suite au prochain numéro.)

UNE LANGUE UNIVERSELLE

Un curé des environs de Constance, dont on ne nous dit pas le nom, se donne comme l'inventeur d'une langue universelle qu'il a baptisée du nom étrange de *Volapuk*. Cette idée n'est pas sérieuse ; elle a néanmoins trouvé des partisans dans le Wurtemberg. A Constance, on en rit, et pour cause.

S'il faut une langue universelle, elle est toute trouvée; elle s'appelle la langue anglaise. L'anglais est celui de tous les idiomes qui est le plus parlé sur la surface de la terre. Mais le rêve d'une langue universelle, caressé par ceux qui ne pensent qu'aux affaires, à la facilité des communications, à la simplification des relations sociales, ne se réaliserait qu'au détriment de la civilisation et des richesses de l'esprit humain. Charles-Quint considérait avec raison chaque langue comme *une âme nouvelle* et se vantait d'avoir neuf âmes parce qu'il possédait neuf langues.

Au moyen âge, l'Europe a joui d'une langue universelle, c'était le latin, qui fut la langue de l'Eglise, de l'Etat, de l'école et de la science pendant des siècles. Mais cette langue morte, dont l'existence ne se conservait qu'à force d'artifices, de compromis et d'ajoutages ou de replâtrages qui en défiguraient et dégradaient totalement la beauté originale, a été abandonnée depuis le seizième siècle, au grand profit des langues et des littératures nationales. C'est à cet abandon que la civilisation européenne, est redevable de ces splendides efflorescences de l'esprit humain qu'on nomme les littératures française, italienne, espagnole, anglaise et allemande, avec tous les chefs-d'œuvre des génies immortels qui ont éclairé, ravi les intelligences, élevé les âmes et ennobli l'espèce humane.

1. Voir la lettre de Kolb, publiée dans l'*Indicateur historique de Soleure*, par A. Daguet, 1881, p 394.

La *Volapuk* ou toute autre langue universelle ferait triste figure à côté de ce panthéon des littératures nationales, avec leur admirable épanouissement des derniers siècles. Une langue universelle serait, en somme, un appauvrissement de l'humanité. A. D.

CORRESPONDANCE

Je trouve, dans un registre des archives d'Aigle, de 1673, la note suivante : « *Liste des Seigneurs qu'ont esté gouverneurs d'Aigle*, dès que les 4 mandements ont esté soubs la domination de LL. EE. de Berne, selon qu'il est contenu en la grande salle du Chasteau du dit Aigle, les années soubs marquées estant celles de leurs establissements en charge :

Georges von Stein, l'an 1472 ;
Thomas Stouny (?), l'an 1482 ;
Bernhardus Loubly, l'an 1486. »

Dans l'*Histoire de la Confédération suisse*, par L. Vulliemin, 1875, 1er vol., page 266, on lit : « En même temps descendirent du Simmenthal et de la Haute-Gruyère des montagnards, toujours prêts à faire irruption dans la plaine ; ils détruisirent le château d'Aigle ; la ville se soumit à Berne, à la condition de devenir sa sujette. » (Sept. ou oct. 1475.)

Voici maintenant le *Chroniqueur*, de L. Vulliemin, p. 56. Il raconte la descente des montagnards à Aigle et ajoute en note : « Suivant une autre version (qui pourrait jusqu'à un certain point se concilier avec celle que nous avons suivie), le peuple des quatre mandements, las de la tyrannie du seigneur de Torrens et de celle de nombreux gentilshommes du pays, aurait pris les armes (1464), aurait chassé ses tyrans, puis se serait de son plein gré soumis à Berne, la priant de le décharger de la taillabilité et de le gouverner comme le reste de ses sujets.

« La révolution accomplie, les gentilshommes seraient venus, les uns après les autres, faire leur soumission, les Deupe les premiers, puis les Favelli, puis Jean de Bex, puis d'autres encore. Berne leur aurait rendu leurs biens, mais non leur juridiction, qu'elle se réserva, ni la taillabilité dont elle affranchit les peuples.

« Ceux des gentilshommes qui ne se présentèrent pas auraient perdu leurs biens. De ce nombre, les Valèse, dont Berne donna les terres aux gens du Gessenay ; les Chiron, dont le domaine échut aux trois communautés de Rougemont, Château-d'Œx et Rossinières ; et le seigneur de Torrens, qui s'enfuit emportant les archives du pays. Il finit par être contraint à les restituer et par se réconcilier avec Berne, qui l'admit à la bourgeoisie. Sa famille s'éteignit avec lui. » *(Mémoires et tradition).*

Le dictionnaire historique du canton de Vaud, de Martignier et De Crouzaz, relate la conquête d'Aigle et la fait remonter à 1475. C'est donc l'histoire traditionnelle. Mais alors comment concilier cette date avec celle de 1472, à laquelle la liste ci-dessus suppose que le premier gouverneur a été installé ?

L'incursion des Bernois à Bex est du mois d'octobre 1464. Est-ce que Vulliemin a confondu les deux événements ? G. Colomb.

PARTIE PRATIQUE

FRANÇAIS

Canton de Genève.

CONCOURS DES ÉCOLES PRIMAIRES (1884).

DICTÉE ORTHOGRAPHIQUE. — Le laboureur qui a négligé ses champs n'a pas perdu seulement les abondantes moissons qu'une culture intelligente lui aurait données, mais encore il a vu ses terres bientôt envahies par des herbes nuisibles qui s'y sont rapidement propagées. A la fin, cet homme insouciant, complétement ruiné et incapable de conserver la confiance de ses semblables, s'est trouvé en proie aux remords les plus violents et exposé aux railleries du monde. De même le paresseux qui laisse inactives ses facultés naturelles n'en retire pas les bons résultats qu'il se serait assurés par un zèle soutenu. Il livre, en outre, son esprit aux suggestions [1] de l'ignorance et des préjugés; dans son cœur les mauvaises pensées, les vices même s'enracinent et se développent avec une rapidité et une force prodigieuses. Et lorsque le malheureux reconnaît enfin la nécessité de sortir de l'apathie où est tombée son âme, il s'aperçoit avec épouvante que ce travail exigerait des forces qu'il a laissées disparaître. Sa volonté, tout énervée par une longue inaction, succombe sous cette tâche inaccoutumée, et ses résolutions, quelque bonnes qu'elles soient, n'aboutissent qu'à des regrets aussi tardifs qu'impuissants.

COMPOSITION : Le jour des concours annuels.

ALLEMAND. Traduire : Louis, indique-moi les parties de l'arbre.
— L'arbre a un tronc, des branches et beaucoup de rameaux.
— Connais-tu aussi quelques noms d'animaux domestiques?
— Oui, monsieur; le bœuf, le cheval, le chien et le porc sont des animaux domestiques.
— Bien, je suis content, tu as étudié tes leçons.
Les habitants de cette petite ville sont-ils des artisans?

GÉOGRAPHIE. 1. Deux personnes partent de Berne pour Genève en prenant des voies ferrées différentes. — Indiquez la route parcourue et les principales localités traversées par chacune de ces personnes.

2. Dans quels Etats sont situées les villes suivantes : *Odessa, Rome, Lisbonne, Berlin, Le Havre, Bordeaux ?*

Vous indiquerez : 1° celles de ces villes qui sont des capitales et sur quels cours d'eau elles se trouvent; — 2° celles qui sont ports de mer.

HISTOIRE. Dites ce que vous savez sur Guillaume de Marcossay, Adhémar Fabri et François de Versonnex.

1. *Prononcez* : su-gjé-stion.

Notions constitutionnelles. Par qui sont nommés : le Conseil national, le Conseil des États, le Conseil fédéral, le Tribunal fédéral? Quel pouvoir exerce chacun de ces corps?

Agriculture. Qu'entend-on par assolement, et donnez un exemple?

ÉCOLES SECONDAIRES

Dictée. — Notre jardin se trouvait placé sur une veine [1] de terrain assez productive, qui exigeait des soins particuliers [2] et ne donnait abondamment [3], en fait de fleurs, que des pavots et des pieds-d'alouette [4], aussi simples que possible! En revanche, la mauvaise herbe envahissait nos plates-bandes [5] comme si elle se fût complu [6] à verdir ce sol aride et sablonneux; nous l'arrachions sans cesse, et sans cesse elle repoussait, étouffant toutes les graines que nous avions semées. Sans doute il eût été facile d'obtenir de grand'mère [7] un jardin de meilleur rapport; mais nous nous entêtions à amender [8] celui-là; nous tenions, je ne sais pourquoi vraiment, à cet étroit espace borné d'un côté par un massif de lilas, de l'autre par une grosse touffe de seringat [9], très loin du réservoir où il nous fallait puiser de l'eau, très loin de tout ombrage. Nous nous étions promis non-seulement d'y faire pousser des roses, mais encore d'excellente salade [10]. Ce fut comme une expérience d'éducation, difficile assurément, qui finit par bien tourner. Jamais les défauts d'un mauvais caractère ne furent combattus plus vigoureusement que nous ne combattîmes cette invasion de l'ivraie : de grand matin nous étions là, le sarcloir [11] à la main, avant d'apprendre nos leçons; les enfants qui possèdent un jardin prennent tout naturellement l'habitude de se lever de bonne heure.

Th. Bentzon,
(Mémoires d'une jeune fille [12]).

Observations. — 1. *Une veine de terrain.* Le mot *veine* désigne proprement un petit canal qui ramène au cœur le sang distribué par les artères : *veine* cave, *veine* jugulaire. Au figuré, on dit la *veine* poétique, ou tout simplement la *veine*, pour marquer la disposition naturelle à la poésie : Tous les poètes laissèrent couler leur *veine*, bonne ou mauvaise, et l'accablèrent de louanges (Mme de La Fayette). En géologie, *veine* signifie une partie longue et étroite de terre d'une qualité différente de celle qui l'entoure. C'est ce dernier sens que nous trouvons dans notre dictée. L'*e* de ce mot s'explique par l'étymologie, du latin *vena*; par le changement de *e* en *ei* (frein, de frenum).

2. *Qui exigeait des soins particuliers.* L'*e* de l'infinitif *exiger* est maintenu après le *g* devant les voyelles *a* et *o* : nous exigeons, il exigea, afin de conserver à cette consonne le son doux. A la rigueur, cet *e* pourrait être supprimé, à condition que le retranchement en fût indiqué par un signe placé sur le *g*. Une suppression du même genre a déjà lieu dans notre orthographe pour les verbes en *cer*, où le *c* prend une cédille devant l'*a* et l'*o*. Autrefois, on écrivait : *nous avanceons, il devancea*, *il a receu* (3me conjugaison). L'emploi de la cédille est-il une simplification réelle?

3. *Abondamment.* — Adverbe formé de *abondant*, par le changement régulier de *nt* en *mment* : *ardent, ardemment; constant, constamment*, etc.

Abondamment était autrefois *abondantment*, de l'adjectif *abondant* et du suffixe *ment*, indiquant l'esprit, la manière, la façon. Voyez dans Brachet, Dict. étymol, page 7, des détails très intéressants sur la formation des adverbes en *ment*.

4. *Des pieds-d'alouette.* Plante d'ornement de la famille des renonculacées; d'*alouette* indique l'espèce; il reste invariable; le pluriel donnerait un autre sens.

5. *Nos plates-bandes.* — Subst. composé d'un subst. qualifié par un adjectif; règle : l'un et l'autre prennent le signe du pluriel.

6. *Comme si elle se fût complu,* au lieu de : *comme si elle s'était,* etc. C'est le passé du conditionnel, qui emprunte tantôt la forme de l'indicatif, et tantôt celle du subjonctif. Cette substitution de formes est une source de richesse et de variété pour la langue. Le participe *complu* reste invariable, parce qu'il est d'un verbe intransitif.

7. *Grand'mère.*— Les expressions *grand'mère, grand'tante, grand'messe, grand'route, j'ai grand'faim, grand'soif,* sont des restes de l'ancienne langue française, où les adjectifs dérivant de la troisième déclinaison latine n'avaient qu'une seule forme pour le masculin et le féminin (homo grandis, femina grandis). Avant le quatorzième siècle, on disait *une grand femme, une plaine vert.* L'apostrophe marque la suppression d'un *e* ajouté plus tard.

8. *Amender.* — Ce verbe marque essentiellement l'action de rendre meilleur. Amender, dans le sens de condamner à l'amende, est un archaïsme.

9. *Seringat.* — On écrit aussi *syringa;* arbrisseau à fleurs blanches et d'une odeur très forte; son bois, vidé de sa moelle, est creux comme le corps d'une flûte; de là son nom (syrinx, flûte de Pan). *Syringa* est aussi le nom scientifique du lilas commun.

10. *Salade.* — On dit semer, cultiver de la *salade,* mais faire une bordure de *salades.*

11. *Sarcloir.* — Racine *sarcl* (sarcler, sarclage, sarcleur, sarclure) et suffixe *oir*, qu'on retrouve dans *tiroir, perchoir, parloir, mouchoir, lavoir, battoir,* etc.

12. *Th. Bentzon.* — Romancier français contemporain dont le véritable nom est Mme Thérèse Blanc. Le talent de cette femme est souple, inventif et moralisant.

E. Lugrin.

MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES

I

CALCUL MENTAL

Examen des recrues.

4. — La moitié de 65 litres ?

3. — 4 Hl. de froment valent 100 fr.; combien vaudraient 7 Hl. ?

2. — 600 cigares ont coûté 51 fr.; que coûte 1 cigare ?

1. — Le devis pour la construction d'un bâtiment s'élevait à 18000 fr. Ce devis a été dépassé du 25 %. Combien le bâtiment a-t-il coûté ?

4. — Un litre de lait coûte 18 cent. Combien coûtent 8 litres ?

3. — 3 mètres de drap coûtent 24 fr.; combien aura-t-on de mètres pour 68 fr. ?

2. — Combien coûte le plancher d'une chambre de 5 mètres de long sur 3 mètres de large, à fr. 10,50 le ^{mq} ?

1. — Un moule de hêtre coûte 65 fr. Combien coûterait-il si le prix augmentait du 10 % ?

4. — Combien de francs font 4 pièces de 5 fr. et 3 pièces de 10 fr.?

3. — Combien faut-il de pièces de 5 fr. pour payer 3 Hl. de blé à 25 fr. l'hectolitre ?

2. — Si l'are de terrain vaut 40 fr., combien payera-t-on pour 12 $^2/_5$ ares?

1. — Combien de litres contient un bassin long de 4 mètres, large de 2 mètres et profond de 1 $^1/_2$ mètre ?

II

CONCOURS D'ARITHMÉTIQUE DANS LES ÉCOLES DE GENÈVE (1884)

a) *Ecoles primaires.*

1. — Un négociant achète une pièce de drap pour 500 fr. Il vend d'abord les $^2/_5$ de la pièce à raison de fr. 12,50 le mètre et fait ainsi un bénéfice de 25 % sur la somme que cette partie lui avait coûté. On demande :

1° Combien la pièce entière contenait de mètres ;

2° Quel sera, pour cent, le bénéfice que le négociant réalisera sur le reste du drap, s'il cède ce reste à fr. 11,45 le mètre.

2. — Composer un problème dont la solution exige la multiplication de 20 par $^3/_4$ et la division du résultat par $^3/_5$.

b) *Ecoles secondaires rurales.*

Première année.

1. — Une prairie carrée, de 80 mètres de côté, a pu être fauchée en 3 heures 40 minutes par 12 ouvriers. Quelle est la longueur d'une autre prairie, large de 60 mètres, que 16 ouvriers, de même force que les premiers, ont fauchée en 4 h. 7 $^1/_2$ min. ?

2. — Quelle est l'échéance d'un billet de 2000 fr. qui, escompté à 5 % l'an (de 365 jours), valait 1980 fr. le 8 juin ? Expliquer et justifier la solution.

Deuxième année.

1. — Trois fermiers font venir en commun 40 sacs d'engrais chimique pesant chacun 50 Kg. net. L'un doit prendre 10 sacs, l'autre 13 et le troisième le reste. Avant d'arriver à destination, 4 de ces sacs s'étant perdus, on demande de calculer le nombre de kilog. d'engrais que devra prendre chaque fermier ?

2. — On a mêlé du vin à 35 cent. et du vin à 80 cent. le litre. On obtient un mélange de 180 litres valant fr. 86,40. Combien a-t-on pris de litres de chaque qualité? Expliquer et justifier la solution.

Troisième année.

1. — Evaluer en myriamètres et fraction ordinaire de myriamètre :

1° La longueur d'un arc du méridien comprenant 1 degré;

2° La longueur d'un arc du méridien comprenant 18° 36' 30".

(Cette dernière opération devra se faire en multipliant la longueur d'un degré par 18° 36' 30" d'après la méthode des parties aliquotes).

2.—Un négociant présente à l'escompte, le 10 juin, un effet de fr. 1051,20 payable le 30 juillet. Outre un escompte de 5 % l'an (de 365 jours), le banquier retient $^1/_8$ % de commission (qui se calcule sur la valeur nominale et quelle que soit l'échéance). Combien ce négociant doit-il recevoir ?

c) *4me classe industrielle du collège.*

1. — Les revenus de deux particuliers sont dans le rapport de 5 à 6 ; le premier pourrait, en économisant le $^1/_5$ de son revenu, dépenser fr. 11,20 par jour. Combien le deuxième doit-il dépenser dans le même temps, s'il veut économiser les $^3/_{20}$ du sien ? (Rép.: fr. 14,28).

2. — Un ouvrier se présente pour enlever un amas de terre mesurant $5^m,47$ de long, $2^m,03$ de large et $1^m,82$ de hauteur. On lui offre 5 fr. par jour ou fr. 1,25 par mètre cube : laquelle de ces deux offres devra-t-il accepter, s'il peut travailler 10 heures par jour et enlever $0^{mc},4128$ par heure ? On demande, en outre, combien il recevra pour le travail entier et quel jour il l'achèvera en commençant le lundi matin ?

(Rép.: la 2me; vendredi).

3. — Le poids de 1 litre 5 centilitres de vin est de Kg. 1,0416. Cherchez la densité de ce vin et justifiez votre réponse. (Rép.: 0,992).

III

LEÇON DE GÉOMÉTRIE

D'APRÈS M. HUBER (ZURICH 1884) [1]

A. Les Corps.

1° Ecrivez les noms des différents objets qui se trouvent soit dans la classe, au jardin, aux champs ou dans la forêt.

2° Nommez les corps qui sont devant vos yeux.

3° Citez-moi des objets de la forme d'une sphère (boule), d'un cylindre, d'un cône.

4° En quoi, au point de vue de la forme, le cube se distingue-t-il de la sphère, et le cylindre de la pyramide ?

5° Comparez entre eux d'autres corps d'après leur forme et leur grandeur.

6° Est-ce qu'un corps peut se trouver en même temps à la place qu'un autre corps occupe déjà ?

1. Voir *Educateur*, n° 13, p. 196.

7° En quoi tous les corps se ressemblent-ils?

8° Dans combien de sens un corps peut-il s'étendre?

9° Comment nomme-t-on ordinairement la plus grande dimension d'un corps?

10° Quel nom donne-t-on à la plus grande dimension d'une poutre couchée horizontalement et d'une autre placée verticalement?

11° Est-ce qu'une sphère a aussi trois dimensions?

12° Comment s'appellent les trois dimensions d'un bassin de fontaine?

13° Nommez-moi des corps qui sont longs, larges et épais, d'autres qui sont longs, larges et hauts ou longs, larges et profonds.

14° Comparez différents objets d'après leur longueur, leur largeur et leur épaisseur.

15° Quels sont les corps ayant deux dimensions égales?

16° Dans quels corps les trois dimensions sont-elles égales?

17° Ecrivez-moi les noms de quelques corps longs et minces.

18° Quels sont les corps qui occupent beaucoup d'espace et quels sont ceux qui en occupent peu?

19° Pourquoi la maison est-elle un corps?

20° L'eau est-elle aussi un corps? Et pourquoi?

21° Découpez des cubes, des pyramides, des cylindres, etc., de pommes de terre, de raves, etc.

RÉSUMÉ DES QUESTIONS PRÉCÉDENTES

1° Tous les corps occupent un certain espace.

2° Chaque corps a trois dimensions qui sont : la longueur, la largeur et l'épaisseur (hauteur et profondeur).

3° La géométrie s'occupe de la forme et des grandeurs des corps [1].

(Communiqué par M. A. Daguet).

NOMINATIONS

Canton de Vaud (mai et juin 1884.)

RÉGENTS. — Skawronski, Marius, St-Légier. — Mutzenberg, Henri, Gland. — Ruérat, Jules, Collonges (Montreux). — Peitregnet, Jules, Gossens. — Guignard, Henri, Villars-le-Comte. — Magnenat, Justin, Crassier. — Mayor, Marc, Constantine.—Delacrétaz, Louis, Brethonnières.— Pochon, Marius, Buchillon.—Chessex, Edouard, Mézières. — Charlet, Daniel, Begnins. — Schärer, Florian, Rossenges. — Clément, Jules, Peney-Vuittebœuf. — Fardel, Jacques, Cremin. — Jaques, Charles, Lausanne (Cour). — Viquerat, Frédéric, Vers-chez-les-Blanc. — Bussy, Frédéric, Crissier. — Pidoux, François, Renens. — Hussy, Louis, Cossonay (école secondaire). — Merminod, John, Ecublens.

RÉGENTES. — Petit, Hélène, Pampigny. — Reymond, Caroline, Chardonne.— Vonnez, Louise, et Pinard, Marie, Grandson.—Guillod, Julia, Provence.—Dellox, Ida, Aigle. — Logoz, Marie, Allaman. — Calame, Marie, Gland.— Leyvraz, Julie, Corcelles-le-Jorat.—Leubaz-Margot, Ste-Croix (Château).—Frossard, Marie-Louise, Ste-Croix. — Gaudin Marie, Grancy. — Fornerod, Julie, Belmont (Lausanne). — Rod, Lucie, Clarens. — Thévenaz, Marie, Bullet. — Bovey, Marguerite, Corrençon. — Roy, Lina, Missy. — Haas, Aimée, Brassus. — Dizerens, Fanny, Combe-du-Moussillon (Val de Joux). — Panchaud, Marie, Nyon. — Girard, Aline, Echandens. — Bonnard, Julie, Cheseaux. — Croisier, Marie, Arnex-sur-Nyon.

(A suivre.)

1. Traduit de *Aufgaben Sammlung für den geometrischen Unterricht für die Volksschule, von H. Huber, Lehrer,* Verlag Orell Füssli und Co, 1882.

Imprimerie Taponnier et Studer.